

Montréal, le 2 juillet 2002

Mme Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**  
575, rue Saint-Amable  
2e étage, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Chère Mme Boutin,

En réponse à votre lettre du 26-06-02, si vous référez à la question 21-b en page 31 du document cité à votre lettre, vous noterez que la formule utilise le symbole de division (/) en lieu de multiplier (x). Ainsi on doit lire :

$$3\text{t/m}^3 \times 10^6 \text{ g/t} \times 0.23 \text{ Bq/g} \times 0.2 / 0.05 = 2.76 \times 10^6 \text{ Bq/m}^3$$

en lieu de  $0.2 \times 0.05$  vous devez utiliser  $0.2 / 0.05$ .

Respectueusement,

Richard R. Faucher  
Président et Chef de la direction